

TRAITE INSTITUANT UN CONSEIL UNIQUE ET UNE COMMISSION UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, 8 avril 1965

Acte final

Les plénipotentiaires
de Sa Majesté le roi des Belges,
du président de la république fédérale d'Allemagne,
du président de la République française,
du président de la République italienne,
de Son Altesse Royale le grand-duc de Luxembourg,
de Sa Majesté la reine des Pays-Bas,

réunis à Bruxelles le 8 avril 1965 pour la signature du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

Ont arrêté les textes ci-après :

Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes
Protocole sur les priviléges et immunités des Communautés européennes

Au moment de signer ces textes, les plénipotentiaires ont :

- conféré à la Commission des Communautés européennes le mandat figurant à l'annexe I, et
- pris acte de la déclaration du gouvernement de la république fédérale d'Allemagne figurant à l'annexe II.

En foi de quoi, les plénipotentiaires soussignés ont apposé leurs signatures au bas du présent acte final.

Fait à Bruxelles, le huit avril mil neuf cent soixante-cinq.

Paul Henri SPAAK

Kurt SCHMÜCKER

Maurice COUVE DE MURVILLE

Amintore FANFANI

Pierre WERNER

J. M. A. H. LUNS